

## À GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	<b>Date</b> 24 mai 2016	<b>Heure</b> 13:39	<b>Numéro</b> 16.350	<b>Département(s)</b> DEAS
	Annule et remplace			

<b>Auteur(s) : Alexandre Willener</b>
<b>Titre : Frontaliers dans les institutions subventionnées</b>
<b>Contenu :</b> La semaine dernière, la presse s'est faite l'écho d'une polémique concernant l'engagement de frontaliers dans une institution subventionnée à Genève. Nous souhaitons savoir si le canton de Neuchâtel a édicté une directive ou une recommandation visant à engager en priorité des résidents neuchâtelois ou suisses dans les institutions subventionnées par l'État. Pour nous, cela serait de nature à diminuer le taux de chômage. Si oui, quelle en est la teneur? Si non, pourquoi? Les services de l'administration ont-ils des instruments pour identifier d'éventuels abus comme à Genève et pour réduire les contributions de l'État?
<b>Réponse écrite demandée :</b> <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non

<b>Auteur ou premier signataire :</b> <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Alexandre Willener		
<b>Autres signataires</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :	<b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :	<b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :